

Checklist : Projet de construction d'une maison sur pilotis

1. Études préliminaires et faisabilité

- Réaliser une étude de sol (G2) pour déterminer la portance et le type de fondations nécessaires.
- Effectuer un relevé topographique précis du terrain (pente, dénivelé).
- Vérifier les risques naturels (zones inondables, zones sismiques, nature du sol).
- Consulter le PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour valider les hauteurs maximales autorisées.

2. Démarches administratives

- Déposer une demande de permis de construire avec plans de masse et coupes détaillées.
- Obtenir les autorisations spécifiques si le terrain est situé en zone protégée ou ABF (Architecte des Bâtiments de France).
- Vérifier les servitudes de passage ou de réseaux liées à la surélévation.
- Souscrire une assurance dommages-ouvrage avant le démarrage du chantier.

3. Conception technique et structure

- Choisir le matériau des pilotis (acier, béton armé ou bois traité classe 4/5).
- Dimensionner les fondations (plots béton, pieux vissés ou micropieux) selon l'étude de sol.
- Concevoir le plancher bas avec une isolation thermique renforcée (ponts thermiques accrus).
- Prévoir le passage des réseaux (eau, électricité, évacuation) sous le plancher avec protection contre le gel.
- Intégrer un système de contreventement pour assurer la stabilité latérale de la structure.

4. Phase de construction

- Sécuriser l'accès au chantier pour les engins de levage et de forage.
- Contrôler l'ancrage et la verticalité des pilotis avant la pose de la structure porteuse.
- Appliquer des traitements anticorrosion ou anti-humidité sur les éléments exposés.
- Vérifier la mise en place des dispositifs de sécurité (garde-corps, escaliers d'accès).

5. Conformité et finitions

- Vérifier la conformité aux normes thermiques en vigueur (RE2020).
- Réaliser un test d'étanchéité à l'air du plancher bas.
- Effectuer la réception des travaux avec procès-verbal de conformité.
- Mettre à jour le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage (DIUO).